



servitude avec voisin concernant un portail fixé sur ma maison

Par **Naulin Jacky**, le **04/04/2009** à **11:43**

Le lourd portail de mon voisin est fixé dans l'angle de ma maison et détériore les pierres de taille et le crépi de celle ci.

Ce portail, jadis en bois existe depuis plus de 30 ans et mon voisin ne l'a pas modifié quand il s'est rendu acquéreur de sa maison il y a quelques années.

Mon voisin refuse de modifier le mode de fixation de ce portail, ni même de procéder aux réparations des dégradations de mon mur.

Que puis je faire et quels sont mes droits?